

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du vendredi 17 mai 2019, à 9 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de commentaires des élus
- 10.04** Période de questions et commentaires du public

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Autorisation d'une dépense totale au montant de 2 023 100 \$ et l'octroi d'un contrat à Les Terrassements Multi-Paysages inc., pour les travaux de réhabilitation environnementale, de drainage et de réaménagement du parc de la Traite-des-Fourrures, au montant de 1 767 208,06 \$ (appel d'offres 211904) (dossier 1196427001)
- 20.02** Autorisation d'une dépense totale de 682 114,47 \$ et octroi d'un contrat à Urbex Construction inc. pour les travaux d'implantation d'un pavillon permanent, d'aménagement paysager et des travaux de génie civil au parc Daisy-Peterson-Sweeney au montant de 544 811,34 \$ (appel d'offres 211921) (dossier 1196681002)
- 20.03** Résiliation du contrat octroyé à Construction CPB inc. pour la fourniture et l'installation d'une serre urbaine bioclimatique sur le toit du chalet du parc De La Vérendrye, octroyé à la suite de l'appel d'offres public 211773 et autorisation d'un paiement, en règlement complet et final, au montant de 12 909,58 \$ (dossier 1193398002)
- 20.04** Addenda - Acceptation d'une subvention de 100 000 \$ provenant du ministère de l'Emploi et du Développement social pour l'aménagement d'un ascenseur au centre Georges-Vanier et approbation de l'entente à cet effet (dossier 1193398001)

30 – Administration et finances

- 30.01** Offre, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), de prendre en charge la réalisation des travaux associés à la mise en place temporaire d'une piste cyclable (dossier 1190890003)
- 30.02** Addenda - Modification du signataire pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, à l'égard de tout engagement relatif à la demande de subvention du « Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source pour le projet ruelle bleue-verte » (dossier 1187823004)

70 – Autres sujets

- 70.01** Période de questions et d'informations réservée aux conseillers



Dossier # : 1196427001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense totale au montant de 2 023 100 \$ et l'octroi d'un contrat à l'entreprise LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC. pour les travaux de réhabilitation environnementale, drainage et réaménagement du parc de la Traite-des-Fourrures, au montant de 1 767 208,06\$ - Soumission 211904 - 2 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. D'autoriser une dépense maximale de 2 023 100\$, taxes incluses, pour le réaménagement du parc de la Traite-des-Fourrures;
2. D'octroyer à la firme LES TERRASSEMENT MULTI-PAYSAGES INC., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour un montant de 1 767 208,06\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **211 904** ;
3. D'autoriser une dépense de 141 377\$ (incluant les taxes) à titre de budget de contingences, soit 8% du total des travaux;
4. D'autoriser une dépense de 114 515\$ (incluant les taxes) à titre de budget d'incidences;
5. Et d'imputer cette dépense, **après avoir opéré le virement budgétaire requis** , conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement, pour un montant de 997 463\$, par le service de l'eau, pour un montant de 716 072\$ et par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, via le programme ClimatSol, pour un montant de 309 565\$.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2019-05-16 07:58

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1196427001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense totale au montant de 2 023 100 \$ et l'octroi d'un contrat à l'entreprise LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC. pour les travaux de réhabilitation environnementale, drainage et réaménagement du parc de la Traite-des-Fourrures, au montant de 1 767 208,06\$ - Soumission 211904 - 2 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le parc de la Traite-des-Fourrures se situe dans le quartier St-Henri de l'arrondissement du Sud-Ouest. Ce parc école dessert principalement l'école primaire Saint-Zotique fréquentée par près de 200 élèves durant l'année scolaire.

Le présent mandat consiste à réaménager ce parc ayant une superficie de 2290 m.c. afin de le rendre plus invitant, plus sécuritaire, corriger la problématique de drainage, réhabiliter le terrain contaminés et à accroître les îlots de fraîcheur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 22 0358 (2017-09-21) Adoption de la planification budgétaire et de la programmation des projets du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de l'arrondissement du Sud-Ouest.

CA19 22 0123 (2019-05-06) Offre au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, C. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant les travaux d'égout, d'aqueduc et de drainage dans le parc de la Traite-des-Fourrures dans le cadre de la mise en oeuvre des programmations 2019-2021 du Service de l'eau, Direction des Réseaux d'eau (DRE) dossier 1196681001).

CE18 0718 (2018-05-02) Mandater le Service du développement économique (SDÉ) pour approuver et déposer au programme ClimatSol-Plus du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) toute demande d'aide financière visant la réhabilitation d'un terrain situé sur le territoire de la Ville de Montréal et reçue à la Ville de Montréal avant le 31 mars 2018

DESCRIPTION

Les travaux consistent dans un premier temps à décontaminer l'ensemble du parc selon les spécifications du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Suite à une demande du Service de l'eau, Direction des réseaux d'eau de la Division de la gestion durable de l'eau, des travaux d'aqueduc et de drainage sont aussi à réaliser afin d'assurer l'alimentation en eau potable et de drainer l'ensemble du parc dans la

conduite de drainage de la rue Notre-Dame. La conception et la réalisation de ces travaux seront conformes au Règlement sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales (C-1.1). Dans le réaménagement, on retrouve les composantes suivantes : un module de jeux pour les 5-12 ans, 3 jeux de ballons poires, 4 terrasses en bois, des sections de clôture ornementale avec portes afin de sécuriser le site, du nouveau mobilier et la relocalisation de la fontaine à boire existante. Comme revêtement au sol, on retrouve des pavés de béton dans la zone d'accueil du parc, de l'enrobé bitumineux pour les aires de jeux de ballon, du paillis de cèdre et une petite zone engazonnée. Du marquage au sol sera réalisé pour les aires de jeux de ballon et on retrouvera un petit talus dans la zone asphaltée afin de dynamiser l'espace. Dans le but de mettre en place des mesures de lutte contre les îlots de chaleur, 9 arbres seront plantés et des lits de plantation seront créés. Finalement, des troncs d'arbres fixés au sol (aménagements naturels) permettront de protéger les lits de plantation et serviront de bancs.

Finalement, afin d'uniformiser la surface de revêtement bitumineux entre le parc et le terrain de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), l'arrondissement s'engage à effectuer sur le terrain de la CSDM, la réfection de revêtement bitumineux en deux couches sur une surface longeant l'école et faisant partie d'un lot appartenant à la CSDM. Ces travaux seront exécutés aux frais de l'arrondissement dans le cadre du présent contrat. Par la suite, ils seront cédés à la CSDM.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens. La Direction des réseaux d'eau (DRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil d'arrondissement la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel. Les coûts assumés par la DRE pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances. Les travaux seront réalisés en 2019. L'arrondissement Le Sud-Ouest agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la Direction des réseaux d'eau (DRE) informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. À la fin des travaux, les plans « tels que construits » devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la DRE.

JUSTIFICATION

Le réaménagement de ce parc est attendu depuis plusieurs années. Le concept d'aménagement a été présenté à la CSDM et aux parents des enfants de l'école qui ont reçu la proposition positivement. Cet aménagement rendra le parc plus attractif, dynamique et sécuritaire. L'ensemble de ces travaux respectera les normes d'accessibilité universelle et accroître la qualité de vie des citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans le cadre de ce projet, l'arrondissement bénéficie d'une subvention pour la gestion et la réhabilitation des sols via le programme ClimatSol-Plus - Volet 1 du ministère de l'Environnement Lutte contre les changements climatiques. De plus, tous les travaux reliés à l'aqueduc, au drain parc et à la remise en état du site seront financés par le Service de l'eau, Direction des réseaux la Division de la gestion durable de l'eau. Les aménagements sont financés par l'arrondissement.

Les montants des subventions sont des montants anticipés. Dans le cas où ces subventions ne pas reçues en totalité, les montants équivalents devront être dégagés à même l'enveloppe globale de l'arrondissement et du Service de l'eau et financés par règlement d'emprunt, et les virements budgétaires requis devront être effectués.

Appel d'offres

La période d'appel d'offres s'est étalée du 9 mars au 9 avril 2019. Conformément aux plans et soumission 211904, l'entreprise LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC. a déposé la soumission la plus basse pour les travaux demandés.

Soumission retenue

À la suite du processus d'appel d'offres public, dix (10) entreprises ont acheté le cahier des charges et deux (2) compagnies ont présenté une soumission. La soumission retenue est incluse en pièce jointe.

Les deux soumissions reçues sont conformes.

Le tableau suivant présente les résultats des soumissions.

Firmes soumissionnaires	Prix avant taxes	Taxes	Contingences (8%) taxes incluses	T
122633 - LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC.	1 537 036,80 \$	230 171,26 \$	141 376,64 \$	1 90
SAHO CONSTRUCTION INC.	1 594 831,00 \$	238 825,94 \$	146 692,56 \$	1 98
Dernière estimation réalisée	1 405 087,10 \$	210 411,79 \$	129 239,91 \$	1 74
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>				1 98
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>				
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>				7
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>				
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>				166
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>				
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>				7
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>				

Contingences et incidences

Des contingences d'une valeur de 8% du contrat doivent être rajoutées au bordereau de soumission pour palier les imprévus qu'un tel projet pourrait rencontrer, soit un montant de 161 549,89\$ (TI 161 549,89\$).

Des travaux et des achats incidents doivent s'ajouter aux coûts des travaux. Le tableau ci-joint les items compris dans les incidences.

INCIDENCES	FINANCEMENT		
	Arrondissement	Services de l'eau	Coût total
Laboratoire contrôle qualitatif	8 500 \$	6 500 \$	15 000 \$
Laboratoire contrôle environnement	18 900 \$	14 325 \$	33 225 \$
Surveillance des travaux	23 461 \$	23 139 \$	46 600 \$
Mobilier	3 540 \$		3 540 \$
Affiches, impression et autres	4 000 \$		4 000 \$
Divers	10 150 \$	2 000 \$	12 150 \$
Coût total	68 551 \$	45 964 \$	114 515 \$

Coût total des dépenses:

Coût total du contrat à octroyer avec les taxes: 1 776 496 \$

Coût des contingences avec les taxes 8%: 141 377,00 \$

Coût des incidences: 114 515,00 \$

Montant total à autoriser: 2 023 100,06\$

Valeur du contrat (ttc) excluant contingences et incidences				
Description	Total	Arrondissement Sud-Ouest	Service de l'eau	Aide financière ClimatSol Plus
A-Gestion des déblais et travaux de réhabilitation environnementale	976 157 \$	433 821 \$	232 771 \$	309 565 \$
B-Travaux d'aménagement	419 748 \$	419 748 \$		
C-Travaux civil-Aqueduc et drainage	380 591 \$		380 591 \$	
TOTAL TTC	1 776 496 \$	853 569 \$	613 362 \$	309 565 \$

Répartition des coûts

Répartition des coûts	Montant total avant subvention TTC	Subvention ClimatSol (montant estimé) TTC	Montant total après subvention (estimé) TTC
Arrondissement Sud-Ouest	Travaux aménagement	419 748 \$	
	Travaux réhabilitation (66%)*	966 870 \$	638 134 \$
	Contingences 8%		84 631 \$
	Incidences 6%		68 551 \$
	Sous-total	1 211 063 \$	Sous-total 204 313 \$
Service de l'eau	Travaux civils	380 591 \$	
	Travaux réhabilitation (34%)*	966 870 \$	328 736 \$
	Contingences 8 %		56 746 \$
	Incidences 6%		45 964 \$
	Sous-total	812 037 \$	Sous-total 105 252 \$
Montant total à autoriser	2 023 100 \$	Total subvention 309 565 \$	1 713 535 \$

* % selon la répartition des volumes tel qu'estimés par la firme EXP

-Suite à l'aide financière de ClimatSol, le total des coûts assumés par l'arrondissement prévu est de 006 750 \$ (TTC), soit 919 297 \$ net de ristournes.

-Suite à l'aide financière de ClimatSol, le total des coûts assumés par le service de l'eau prévu est de 785 \$ (TTC), soit 645 389 \$ net de ristournes.

Il est à noter que le réaménagement du parc de la Traite-des-Fourrures a fait l'objet de services professionnels aux coûts suivants:

Caractérisation des sols 17 785,00 \$ (TTC) montant assumé par l'arrondissement

Plan et devis réhabilitation des sols 5 173,88 \$ (TTC) montant assumé par le Service de l'eau et l'arrondissement

Plan et devis ingénierie - aqueduc et drainage 16 993,31 \$ (TTC) montant assumé par le Service de l'eau
coût total déjà autorisé 39 952,19 \$ (TTC)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le réaménagement de ce parc permettra d'augmenter la qualité de vie des utilisateurs et l'accès aux espaces, aux équipements de loisirs par des aménagements de qualité durables, sécuritaires, accessibles universellement, fonctionnels et adaptés au besoin du milieu. Ce nouvel aménagement valorisera Montréal comme milieu de vie familial.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet contribuerait à l'amélioration de la qualité de vie des familles montréalaises. Dans le cas où le présent dossier ne serait pas adopté, l'arrondissement perdrait l'occasion de bonifier ce parc école, dont le réaménagement est attendu depuis plusieurs années.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communication ciblées seront déployées pour ce projet:

- communiqués de presse;
- présentation aux enfants de l'école St-Zotique;
- information sur le site web;
- panneau explicatif sur le chantier;
- inauguration.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La réalisation de ces travaux est prévue dans un calendrier de 90 jours. Il est prévu que les travaux se déroulent de la mi-août à fin novembre 2019. Les travaux pourraient devoir être reportés au printemps 2020 si, à la fin de l'automne, les conditions climatiques ne permettent pas la réalisation de certains travaux.

Sur approbation démontrée, la Ville pourrait autoriser une suspension des travaux ou une prolongation du délai contractuel, mais n'acceptera aucune réclamation supplémentaire liée à ces reports.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le Règlement de la gestion contractuelle de la Ville de Montréal ainsi que les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires.

Ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau

Dieudonné ELLA-OYONO, Service du développement économique

Roger KANYINDA, Service de l'eau

Josée CHIASSON, Service du développement économique

Lecture :

Roger KANYINDA, 15 avril 2019

Kathy DAVID, 11 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis ASHBY
architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Sandra PICARD
Chef de division

Le : 2019-05-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Babak HERISCHI
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1196681002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du bureau des projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense totale de 682 114,47 \$ et octroi d'un contrat à l'entreprise Urbex Construction inc. pour les travaux d'implantation d'un pavillon permanent, d'aménagement paysager et des travaux de génie civil au parc Daisy-Peterson-Sweeney au montant de 544 811,34\$

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense totale de 682 114,47 \$, taxes incluses, pour les travaux d'implantation d'un pavillon permanent, d'aménagement paysager et des travaux de génie civil au parc Daisy-Peterson-Sweeney;

D'octroyer à URBEX CONSTRUCTION INC, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat des travaux, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 544 811,34\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 211921;

D'autoriser une dépense de 82 822\$, taxes incluses, pour les incidences, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 54 481,13 \$ à titre de budget de contingences;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2019-05-16 08:47

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1196681002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du bureau des projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense totale de 682 114,47 \$ et octroi d'un contrat à l'entreprise Urbex Construction inc. pour les travaux d'implantation d'un pavillon permanent, d'aménagement paysager et des travaux de génie civil au parc Daisy-Peterson-Sweeney au montant de 544 811,34\$

CONTENU

CONTEXTE

Le parc Daisy-Peterson-Sweeney est situé au coin des rues Charlevoix et Rufus-Rockhead dans le quartier Saint-Henri, anciennement connu sous le nom du parc Rufus-Rockhead.

Ce parc a été rebaptisé cette année en l'honneur de Mme Peterson-Sweeney, enseignante, pianiste et organiste, qui a toujours été impliquée dans le quartier, cofondatrice du Montréal Jubilation Gospel Choir et sœur et professeure de piano du célèbre musicien de jazz, Oscar Peterson.

Par ailleurs, un réaménagement majeur de la rive nord du canal de Lachine par Parcs Canada vient revitaliser la berge du canal à la hauteur du parc et vient créer un lien cyclable avec le secteur de Griffintown à l'ouest. Ce réaménagement majeur vient par contre délocaliser un service offert au citoyen depuis longtemps en bordure de canal, les jeux d'échecs en plein air.

Ce nouvel aménagement vise donc deux objectifs.

Le premier, la commémoration de Mme Daisy Peterson-Sweeney,

Le deuxième, aménager un espace pour les échecs en plein air afin d'assurer la continuité de l'offre de service de l'organisme Loisirs Saint-Henri étant donné sa délocalisation demandée par Parcs Canada.

Aussi, la création de tout nouveaux aménagements dans ce parc doit être réalisé en concertation avec les archéologues du Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction de l'urbanisme, Division du patrimoine étant donné que ce parc est un site désigné BiFj-11 dans le système de nomenclature des sites archéologiques canadiens et est à l'inventaire des sites archéologiques du Québec. Ce site archéologique industriel est considéré comme

ayant une grande valeur documentaire et didactique. En effet, des fouilles archéologiques y ont été réalisées en 2001. D'ailleurs, les aménagements existants sont inspirés des vestiges d'anciennes activités du site, soit la Brewster Saw Mill, un moulin à scie à vapeur datant de 1850.

Ce projet respectera et préservera ce patrimoine tout en répondant aux objectifs actuels de commémoration et de conservation de l'offre de service de loisirs aux citoyens.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0135 - 25 février 2019 - Nommer le parc Daisy-Peterson-Sweeney et renommer du même nom une partie de la rue De Lévis, dans l'arrondissement du Sud-Ouest (dossier 1184521018)

DESCRIPTION

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS

Les aménagements proposés comprennent l'implantation d'un abri qui pourra permettre d'accueillir différents événements à vocation culturelle, musicale et éducative. Cet aménagement viendra aussi créer une halte divertissante sur le nouveau parcours cyclable aménagé par Parcs Canada.

Un piano public en l'honneur de Mme Peterson-Sweeney y sera également installé pendant la belle saison, l'architecture du toit offre une ouverture vers le canal et le sous-toit en bois permettra une acoustique de qualité. Il est prévu que le piano public ait une signature particulière, noir laqué et le nom de Daisy-Peterson-Sweeney y sera peint par un artiste local. Un clin d'oeil sera aussi fait à *Daisy* en ajoutant dans les plantations des pâquerettes en son honneur.

L'abri permettra la tenue des ateliers d'échecs en plein air organisés par l'organisme Loisirs Saint-Henri. Cet organisme aura aussi accès à la toilette écologique et son cabanon de rangement sera déplacé dans le parc et recouvert d'une image afin de l'intégrer au paysage. Des jeux d'échecs géants borderont le parvis du pavillon et des bacs de rangement seront aussi intégrés pour faciliter le rangement des pions. Des tables sur mesure avec damier intégré et accessible aux personnes à mobilité réduite réalisées en collaboration avec la Direction du matériel roulant et des ateliers de la Ville viendront aussi agrémenter l'aménagement.

JUSTIFICATION

RÉPONSE DU MARCHÉ SUITE À L'APPEL D'OFFRES

Cet appel d'offres public a été publié du 15 avril au 3 mai 2019.

Il y a eu quatre(4) preneurs du cahier des charges et deux (2) qui ont déposé une soumission.

Conformément aux plans et devis de la soumission 211921, l'entreprise Urbex Construction inc. a déposé la soumission la plus basse pour les travaux demandés.

L'analyse d'admissibilité a été réalisée et les deux soumissionnaires ont été validés comme étant conformes.

Rang	Firmes soumissionnaires	Prix avant taxes	Taxes	Contingences (10%) taxes incluses	Total
1	Urbex Construction inc.	473 852,00 \$	70 959,34 \$	54 481,13 \$	599 292,47 \$
2	Groupe Vespo	656 997,21 \$	98 385,33 \$	75 538,25 \$	830 920,80 \$
	Dernière estimation réalisée	338 595, 00 \$	50 704,60\$	38 929,96\$	428 229,56 \$
	Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>				715 106,63 \$
	Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>				19%
	Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>				231 628,33 \$
	Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>				39%
	Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>				171 062,90 \$
	Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>				40%
	Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>				231 628,33 \$
	Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>				38,65%

ÉCART

L'estimation a été réalisée par le Bureau de projets avant le lancement de l'appel d'offres selon la méthode du juste prix. L'écart entre la soumission de l'adjudicataire et la dernière estimation réalisée s'explique entre autres par les nombreux chantiers majeurs à proximité, la position géographique du parc, la difficulté des accès, le manque de main-d'oeuvre, la lenteur des transports et de marchandises et les difficultés d'approvisionnement des matériaux. Ces éléments se répercutent notamment à l'item des frais généraux qui est supérieur à l'estimation.

Aussi, les coûts avaient potentiellement été sous-évalués à l'estimation quant à la portée des travaux d'égout et d'aqueduc comprenant une fermeture de rue de détour de camionnage, l'obligation d'un plan de détour et la demande d'effectuer ces travaux de fin de semaine.

L'analyse démontre que l'annulation de l'appel d'offres et le lancement d'un nouvel AO ne pourront mener à des économies monétaires substantielles puisque le contexte demeurera similaire pour les prochaines années.

Afin de ne pas interrompre l'offre de service de l'organisme et de permettre aux citoyens de bénéficier des aménagements de ce parc, il est recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme du présent appel d'offres.

VALIDATION DE L'ADJUDICATAIRE

Ce contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, l'adjudicataire recommandé, Urbex Construction inc. détient une attestation de l'AMF valide jusqu'au 1er mai 2020.

L'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles) et n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ (contrat de construction) et n'est pas rendu non conforme en vertu du règlement de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉPENSES AFFÉRENTES

Des contingences d'une valeur de 10% du contrat sont ajoutées afin de répondre aux imprévus qu'un tel projet pourrait rencontrer.

Différents travaux, services et achats incidents doivent s'ajouter aux coûts des travaux.

Le tableau ci-joint présente les items compris dans les incidences.

Incidences	
1 Mobilier	13 000 \$
2 Laboratoire contrôle qualitatif	10 000 \$
3 SP Supervision Archéologique	10 000 \$
4 Lamcom - Image cabanon	2822 \$
5 Ateliers Antoine bacs rangements	7000 \$
6 Services entretien et nettoyage toilette 5 ans	9000 \$
7 Affiches parc, panneaux chantier, inauguration	6000 \$
8 SP Ingénierie électrique	25 000 \$
Total:	82 822\$

Le coût total brut du contrat à octroyer est de 599 292,47 \$;

Le montant des incidences est de 82 822 \$;

TOTAL DE 682 114,47 \$

Le financement provient à 100% de l'arrondissement via le programme de mise à niveau des parcs

Répartition des coûts			
	Montant total TTC	Montant total TTC	Montant total net de ristournes
Travaux aménagement	544 811,34 \$		
Contingences 10%	54 481,13 \$		
Incidences 14%	82 822 \$		
Montant total à autoriser	682 114,47 \$	682 114,47 \$	622 862 \$

La dépense totale de ce contrat est de 622 861,43 \$, net des ristournes de taxes. Ce projet a fait l'objet d'une demande de financement auprès du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports dans le cadre du programme de réfection et verdissage des parcs locaux. IL pourrait être admissible à une

subvention maximale de 532 565,00 \$. Pour ne pas retarder l'octroi de ce contrat, l'arrondissement devra avancer la totalité du budget requis. Comme le montant de cette subvention est anticipé, dans le cas où le projet n'est pas retenu ou la subvention serait octroyée en totalité ou en partie, les montants équivalents devront être dégagés à même l'enveloppe globale du PTI de l'arrondissement et financés par règlement d'emprunt pour un montant maximal de 300 000 \$, et par les revenus reportés - Parcs et terrains de jeux pour un montant maximal de 322 861,43 \$,. Les virements budgétaires requis devront être effectués tel que décrit à l'intervention financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Selon le plan d'action du plan local de développement durable 2017-2020, ce projet répond concrètement aux axes d'interventions suivants;

Axe 1 - Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la bonne gestion des ressources:

- en favorisant la biodiversité dans les aménagements publics: les plantations sont en majorité des espèces indigènes et demandent peu d'entretien;
- en aménageant des toits blancs sur les édifices municipaux: le pavillon aura un toit blanc;
- en encourageant à réduire la consommation d'eau et à gérer les eaux de pluie de façon écologique: la toilette écologique fonctionne sans eau, ni électricité, ni produit chimique en utilisant la chaleur du soleil et le vent afin d'évaporer les liquides et déshydrater les solides pour les transformer en compost.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet contribuerait à l'amélioration la qualité de vie des familles montréalaises. Dans le cas où le présent dossier ne serait pas adopté, l'arrondissement perdrait l'occasion de bonifier l'aménagement du parc.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communication cibles seront déployées pour ce projet:

- communiqués de presse;
- information sur le site web;
- panneau explicatif au chantier;
- avis aux résidents.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

En vertu du Cahier des charges, les travaux doivent être terminés dans un délai de **quatre-vingt-dix (90) jours calendrier**, incluant les jours fériés, mais excluant les semaines de vacances de la construction, et ce, à compter de la date d'autorisation de commencer les travaux suite à l'octroi du contrat par l'autorité compétente.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le Règlement de la gestion contractuelle de la Ville de Montréal ainsi que les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires.

Ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Justine DESBIENS
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Sandra PICARD
Chef de division

Le : 2019-05-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Babak HERISCHI
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1193398002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Résiliation du contrat octroyé à Construction CPB inc. pour la fourniture et l'installation d'une serre urbaine bioclimatique sur le toit du chalet du parc De La Vérendrye, octroyé à la suite de l'appel d'offres public 211773. Et lui autoriser le paiement en règlement complet et final un montant de 12 909,58 \$.

De résilier le contrat octroyé à Construction CPB inc. pour la fourniture et l'installation d'une serre urbaine bioclimatique sur le toit du chalet du parc De La Vérendrye, octroyé à la suite de l'appel d'offres public 211773.

D'autoriser un paiement en règlement complet et final au montant de 12 909,58 \$, correspondant à 6% de la valeur du contrat, conformément à l'article 4.5.2.2 des clauses administratives générale du contrat.

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2019-05-15 16:01

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1193398002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Résiliation du contrat octroyé à Construction CPB inc. pour la fourniture et l'installation d'une serre urbaine bioclimatique sur le toit du chalet du parc De La Vérendrye, octroyé à la suite de l'appel d'offres public 211773. Et lui autoriser le paiement en règlement complet et final un montant de 12 909,58 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025, l'organisme Concertation Ville-Émard-Côte-Saint-Paul a obtenu une subvention et a été mandaté pour réaliser le projet d'aménagement d'un comptoir alimentaire et d'une serre bioclimatique au parc de la Vérendrye. Le projet visait à mettre sur pied une serre urbaine bioclimatique de production de légumes, à exploiter un comptoir alimentaire et animer un espace citoyen. Le projet avait pour but d'offrir un lieu d'accueil et de rassemblement tout en développant une activité économique autour de l'alimentation.

La serre urbaine bioclimatique devait être installée sur le toit du nouvel agrandissement au chalet du parc de La Vérendrye.

Dans le cadre d'une entente entre l'arrondissement et Concertation Ville-Émard-Côte-Saint-Paul, la réalisation du projet a été prise en charge par l'arrondissement pour des raisons de coordination et d'optimisation du délai de réalisation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 22 0069 - 12 mars 2018 - Autorisation d'une dépense maximale de 327 159,72 \$ et octroi d'un contrat à Construction CPB inc., au montant de 284 486,71 \$, pour la fourniture et l'installation d'une serre urbaine bioclimatique au parc De La Vérendrye (dossier 1173398002)

CA15 22 0206 - 2 juin 2015 - Octroi d'un contrat de services professionnels à la firme d'architectes Cardin Ramirez Julien pour l'agrandissement et la réfection du chalet du parc de La Vérendrye pour une somme maximale de 123 980 \$ et approbation d'un projet de convention à cette fin, et autorisation d'une dépense de 131 473 \$ (dossier 1153398005).

DESCRIPTION

Le 12 mars 2018, le conseil d'arrondissement a adjugé à Construction CPB inc. (seul soumissionnaire) le contrat d'acquisition et d'installation d'une serre urbaine bioclimatique sur le toit du chalet du parc De La Vérendrye

Le 12 juillet 2018, CPB inc. nous a informé de l'incapacité de son seul sous-traitant en mesure de réaliser la serre. Par la même occasion, il nous a également informés qu'il est en pourparler avec d'autres fournisseurs afin de présenter une solution de rechange.

Le 19 décembre 2018, la Ville a mis en demeure CPB inc. afin de fournir et installer la serre urbaine bioclimatique sur le toit du chalet du parc De La Vérendrye conformément aux documents d'appel d'offres public 211773.

Suite à cette mise en demeure, CPB a transmis à la Ville une proposition de serre en date du 31 janvier 2019. Plusieurs interrogations ont été soulevées suite à l'analyse de cette proposition. Ces interrogations ont été transmises à CPB inc. le 14 mars 2019. CPB a maintenu sa proposition. Toutefois, la Ville considère que la solution proposée ne répond pas au devis.

Devant cette impasse, une rencontre avec CPB inc. a eu lieu le 1^{er} avril 2019 afin de se mettre en accord sur une entente à l'amiable mettant fin au contrat. La résiliation du contrat est négociée conformément à l'article 4.5.2.2 du cahier des clauses administratives générales du contrat. Une entente a été conclue aux conditions suivantes :

(i) CPB renonce à toutes réclamations contractuelles ou extracontractuelles découlant du Contrat à l'égard de la Ville et de ses représentants et sans s'y limiter à sa réclamation du 11 avril 2019 totalisant 43 445,84 \$ plus taxes ;

(ii) CPB donne à la Ville une quittance complète, générale et finale quant à tout droit d'action, plainte, réclamation, indemnité ou demande, quelle qu'en soit la nature, passée, présente ou future, qu'elle avait, qu'elle a ou qu'elle pourrait avoir découlant ou ayant pu découler de l'exécution du Contrat.

En considération de ce qui précède, la Ville paie, en règlement complet et final, un montant de 12 909,58 \$ correspondant à 6% du solde du montant autorisé du Contrat de 215 159.59 \$ comme le prévoit l'article 4.5.2.2 du cahier des clauses administratives générales du Contrat.

L'approbation conseil de l'Arrondissement est requise pour l'entrée en vigueur de l'entente.

JUSTIFICATION

L'article 4.5.2.2 des clauses administratives générales du devis stipule que:

La Ville peut aussi, en tout temps et à sa discrétion, résilier le contrat malgré le fait que l'entrepreneur ne soit pas en défaut. Si elle se prévaut de ce droit, elle avise l'entrepreneur et la caution par écrit :

- La Ville paie à l'entrepreneur, sur présentation des pièces justificatives, le coût des travaux réalisés avant la réception de l'avis de résiliation, selon le prix indiqué à la section C) Bordereau de soumission du Formulaire de soumission. L'entrepreneur doit remettre à la Ville tous les biens ainsi payés, dans les dix (10) Jours ouvrables suivant la demande du Directeur à cet effet.
- Elle paie également à l'entrepreneur, à titre de dommages-intérêts liquidés couvrant tout préjudice subi par ce dernier, incluant notamment tout dommage pour perte de gains ou profits et frais d'administration, un montant équivalant au pourcentage du solde contractuel, tel qu'il est déterminé ci-dessous. Aux fins de l'application du présent paragraphe, le solde contractuel constitue la différence entre, d'une part, le prix total du contrat, excluant les taxes (TPS et TVQ) et les contingences et, d'autre part, le coût des travaux réalisés tel qu'il est défini au paragraphe précédent. Les sommes payées en vertu du présent paragraphe incluent les taxes applicables.

Pourcentage payable sur le solde contractuel :

- Sur la première tranche de 0 \$ à 1 000 000,00 \$: 6 %;
- De 1 000 000,01 \$ à 5 000 000,00 \$: 5 %;
- De 5 000 000,01 \$ à 10 000 000,00 \$: 4 %;
- Sur l'excédent de 10 000 000,00 \$: 3 %.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputer cette dépense (12 909,58 \$ correspondant à 6% du solde du montant autorisé du Contrat de 215 159.59 \$) conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Fatima LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abderrahman ESSAYH
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Sandra PICARD
ingenieur(e)

Le : 2019-05-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Babak HERISCHI
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1193398001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Acceptation d'une subvention de 100 000 \$ provenant du ministère de l'Emploi et du Développement social pour l'aménagement d'un ascenseur au centre Georges-Vanier et approbation de l'entente à cet effet

Il est recommandé :

D'approuver l'entente de entre le ministère de l'Emploi et du Développement social et la Ville de Montréal accordant une subvention de relative à l'aménagement d'un ascenseur au centre Georges-Vanier;

D'accepter la subvention financière du ministère de l'Emploi et du Développement social pour un montant totalisant cent mille dollars (100 000 \$), réparti sur un seul versement;

D'autoriser Mme Stéphane-Sophie Cardinal, directrice de Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à signer ladite entente.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2019-05-13 15:35

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1193398001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense maximale de 472 029,86 \$ et octroi d'un contrat à Groupe DCR, au montant de 390 915,00 \$ pour les travaux d'aménagement d'un ascenseur au centre Georges-Vanier (appel d'offres public 211825).

CONTENU**CONTEXTE**

Addenda administratif créé afin d'inclure l'intervention du Services des finances et inscrire les imputations budgétaires de la SGPI à la suite de la résolution CE19 0553 - GDD1198248001.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention**Parties prenantes**

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ghizlane KOULILA
Conseillère en gestion des ressources financières

IDENTIFICATION**Dossier # :1193398001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Acceptation d'une subvention de 100 000 \$ provenant du ministère de l'Emploi et du Développement social pour l'aménagement d'un ascenseur au centre Georges-Vanier et approbation de l'entente à cet effet

CONTENU**CONTEXTE**

En novembre 2018, l'arrondissement a lancé un appel d'offres pour le réaménagement d'un ascenseur au centre Georges-Vanier et a octroyé un contrat, le 11 février 2019, à Groupe DCR, pour ces travaux (résolution CA19 220029).

L'arrondissement a déposé une demande de subvention auprès du ministère fédéral de l'Emploi et du Développement social. Le dossier a été approuvé le 19 décembre 2018 et le ministère offre une subvention de 100 000 \$ à l'arrondissement.

Une entente doit être signée entre le ministère et l'arrondissement pour recevoir cette subvention.

Si l'autorisation d'accepter la subvention du ministère de l'Emploi et du Développement social est accordée, elle permettra de diminuer, pour la Ville, les coûts de réalisation du projet du réaménagement de l'ascenseur de l'édifice Georges-Vanier.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention**Parties prenantes**

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daphné CLAUDE
Agente de recherche

IDENTIFICATION

Dossier # :1193398001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense maximale de 472 029,86 \$ et octroi d'un contrat à Groupe DCR, au montant de 390 915,00 \$ pour les travaux d'aménagement d'un ascenseur au centre Georges-Vanier (appel d'offres public 211825).

CONTENU

CONTEXTE

Le parcours sans obstacle pour accéder au rez-de-chaussée du centre Georges-Vanier ainsi qu'à l'ascenseur menant à l'étage supérieur, s'effectue à partir d'une rampe extérieure et d'un élévateur dans le vestibule intérieur. L'élévateur tombe souvent en panne, privant les usagers à mobilité réduite de l'accès au centre. Pour pallier aux contraintes d'opération de l'élévateur, l'option de remplacement de l'élévateur par un ascenseur représente la meilleure solution. De façon générale, un ascenseur est plus robuste et performant qu'un élévateur. La durée de vie utile d'un ascenseur est de l'ordre de 20 ans alors que celle d'un élévateur est d'environ 10 ans.

Le problème principal de cet équipement n'est pas le coût d'entretien et de réparation. Il est plus en lien avec la perte de service soit 4 à 5 semaines par année. Les coûts d'entretien et de réparation sont d'environ 8 000 \$ par année. De plus, cet appareil est utilisé par les parents ayant des poussettes, les manutentionnaires des livres de la bibliothèque et toutes autres manutentions des locaux des loisirs. La norme CSA-B355 sur les appareils élévateurs pour personnes handicapées limite l'usage uniquement aux personnes handicapées. Tous les cas mentionnés ne peuvent pas en faire usage. Par conséquent, l'appareil qui est actuellement installé ne répond pas aux besoins du bâtiment.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mission de la Ville de Montréal d'offrir aux citoyens et citoyennes des équipements collectifs adéquats. Le projet vise essentiellement à assurer la pérennité du patrimoine immobilier afin de permettre la continuité des activités tout en maintenant les lieux sécuritaires et conformes aux normes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 22 0538- Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 569 000 \$ pour la réalisation des programmes de réfection et de protection de bâtiments (dossier 1144902019).

DESCRIPTION

Pour permettre l'octroi du présent contrat de travaux, le Bureau de projets a procédé, le 22 novembre 2018, à la publication, sur SEAO de l'appel d'offres public numéro 211825.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 14 décembre à 11 h 15.

Deux (2) addenda ont été publiés:

Addenda no 1 publié le 22 novembre 2018 pour clarification

Addenda no 2 publié le 2 décembre 2018 pour clarification

La visite des lieux est obligatoire et individuelle pour les soumissionnaires. Quatre (4) visites ont été effectuées et quatre (4) soumissions ont été reçues lors de l'ouverture publique qui a eu lieu le 14 décembre à 11 h 15.

Le délai de validité des soumissions est de cent vingt (120) jours. Il expirera le 13 avril 2019.

Le soumissionnaire adjudicataire aura la responsabilité de la réalisation du projet qui vise l'aménagement d'un ascenseur au centre Georges-Vanier afin de le rendre plus fonctionnel et de répondre aux besoins des usagers actuels.

Ce nouvel ascenseur occupera l'espace de l'élévateur. L'ensemble des travaux sera localisé dans le vestibule et sous ce dernier au sous-sol. Cet aménagement nécessite la construction d'un puits d'ascenseur qui affectera la structure du plancher du sous-sol, du rez-de-chaussée et dans une moindre mesure celui de l'étage. Les finis du plancher et du plafond seront refaits dans le vestibule.

JUSTIFICATION

Ce présent projet a suivi le processus d'appel d'offres public pour lequel quatre (4) soumissionnaires ont déposé une offre.

Dans l'ensemble, les soumissions présentées sont cohérentes et reflètent une compréhension similaire des documents d'appel d'offres. L'écart entre le prix du plus bas soumissionnaire et l'estimé est de l'ordre de 0,11%. Nous recommandons d'accorder le contrat à l'entrepreneur Groupe DCR, qui a présenté la plus basse soumission conforme.

Les résultats des soumissions analysées sont présentés dans le tableau suivant :

Soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Analyse / Conformité	Conformité
Groupe DCR	390 915,00 \$	Oui	Oui
Ardec construction inc.	399 193,20 \$	Oui	Oui
Procova inc.	413 910,00 \$	Non	n/a
Construction CPB inc.	418 698,00 \$	Non	n/a

Les résultats des soumissions analysées sont présentés dans le tableau suivant :

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (PRÉCISER) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Groupe DCR	390 915,00 \$	0 000 000 \$	390 915,00 \$
Ardec construction inc.	399 193,20 \$	0 000 000 \$	399 193,20 \$
Procova inc.	413 910,00 \$	0 000 000 \$	413 910,00 \$
Construction CPB inc.	418 698,00 \$	0 000 000 \$	418 698,00 \$

Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions	405 679,05 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse] x 100]	3,78 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	27 783,00 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse] x 100]	7,11 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)	-410,97 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation] x 100]	0,11 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)	8 278,2 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse] x 100]	2,12 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

	Avant taxes	Taxes incluses	Net de ristourne
Soumission Groupe DCR	340 000,00	390 915,00	356 957,50
Contingences 15%	51 000,00	58 637,25	53 543,62
Total des travaux incluant contigence	391 000,00	449 552,25	410 501,12
Incidences 5%	19 550,00	22 477,61	20 525,06
Dépense totale	410 550,00	472 029,86	431 026,18

Ce projet est admissible au programme d'accessibilité universelle géré par le Service de la gestion et de la planification immobilière à (SGPI). En conséquence, le projet bénéficie d'un soutien financier provenant du PTI de la SGPI.

La dépense totale à autoriser est de 472 029,86 \$ taxes incluses (431 026,18 \$ net des ristournes) sera assumé comme suit :

- Un montant maximal de 274 439 \$ net de ristournes est admissible au programme d'accessibilité universelle, soit 64 % de la dépense totale.
- Un montant maximal de 156 587,18 \$ net de ristournes est financé par l'arrondissement Sud-Ouest, soit 36 % de la dépense totale.

Les crédits requis seront avancés en totalité par l'arrondissement. Un virement au montant de 274 439 \$ net de ristournes sera effectué par le SGPI suite à la résolution du comité exécutif pour le sommaire décisionnel 1198248001 intitulé *Prendre connaissance de la liste de projets pour la période 2019-2021 retenus au programme d'accessibilité universelle pour les immeubles municipaux suite à*

L'appel de projets.

L'Arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du projet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs et de lutter contre les inégalités.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le réaménagement permet l'amélioration de l'offre de service et l'accessibilité universelle de l'édifice Georges-Vanier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communication ciblées (incluant les partenaires) seront déployées pour ce projet:

- communiqués de presse;
- information sur le site web;
- panneau explicatif.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Échéancier du projet:

- Octroi du contrat février 2019
- Approbation des dessins d'atelier mi-mars 2019
- Commande et fabrication d'équipement mars 2019
- Période de travaux d'exécution du 1er juin au 30 août 2019
- Fin des travaux début septembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans le cahier des charges ou dans les instructions aux soumissionnaires.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Karine LAMOUREUX, Service de la gestion et de la planification immobilière
Catherine JOBIN, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Karine LAMOUREUX, 30 janvier 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abderrahman ESSAYH
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-29

Sandra PICARD
Chef de division - Bureau de projets

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Babak HERISCHI
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1190890003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), de prendre en charge la réalisation des travaux associés à la mise en place temporaire de la piste cyclable dans le cadre du Réseau Express Vélo (REV) sur les rues Saint-Antoine, entre les rues de Courcelle et Guy, et Saint-Jacques, entre l'avenue Atwater et la rue Guy, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest.

Il est recommandé :
d'offrir, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), de prendre en charge la réalisation des travaux associés à la mise en place temporaire de la piste cyclable dans le cadre du Réseau Express Vélo (REV) sur les rues Saint-Antoine, entre les rues De Courcelle et Guy, et Saint-Jacques, entre l'avenue Atwater et la rue Guy, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2019-05-15 16:00

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1190890003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), de prendre en charge la réalisation des travaux associés à la mise en place temporaire de la piste cyclable dans le cadre du Réseau Express Vélo (REV) sur les rues Saint-Antoine, entre les rues de Courcelle et Guy, et Saint-Jacques, entre l'avenue Atwater et la rue Guy, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de Réseau Express Vélo (REV) sur les tronçons Saint-Antoine et Saint-Jacques est prévu entre les rues Guy et de Courcelle dans l'arrondissement Le Sud-Ouest. La Division développement de projets et intégration des réseaux de la Direction de la mobilité (DM) pilote le projet. La firme Stantec a été mandatée par le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) pour produire les concepts d'aménagements transitoires au printemps 2019 avec un livrable final à la fin juin 2019. L'arrondissement souhaite que ces aménagements soient mis en place en 2019 sur les tronçons qui le permettent et est disposé à mettre en place les mesures nécessaires pour permettre cet échéancier accéléré.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Non applicable.

DESCRIPTION

La phase transitoire des pistes cyclables à implanter en 2019 concerne deux tronçons :

- rue Saint-Antoine entre les rues de Courcelle et Guy (± 2,6 km)
- rue Saint-Jacques entre l'avenue Atwater et la rue Guy (± 1,1 km)

L'arrondissement mandatera une firme professionnelle afin de prévoir la réalisation de ces tronçons. Le concept sera validé par le SUM et sera produit en fonction du rapport de la firme professionnelle déjà mandatée pour préparer les concepts préliminaires. De plus, le concept Vision Zéro sera intégré au mandat.

L'arrondissement octroiera les contrats de travaux requis ou s'assurera de leur réalisation avec les équipes internes.

JUSTIFICATION

En raison de son expertise en construction et du fait que les travaux se déroulent sur son territoire, l'arrondissement Le Sud-Ouest est l'instance la mieux placée pour réaliser le plus rapidement ces travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts de main d'oeuvre interne et autres dépenses accessoires hors contrat seront assumés par l'unité responsable.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux projetés auront un impact certain sur la qualité de vie des citoyens. Ces liens faciliteront et sécuriseront les déplacements des cyclistes et permettront d'améliorer la santé des citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'offre de services de l'arrondissement n'est pas acceptée, il ne sera pas possible de réaliser dès 2019 les travaux. Par conséquent, le nombre de plaintes des citoyens pourraient augmenter et les cyclistes éviteront d'utiliser cette piste cyclable. Ils utiliseront alors les rues non aménagées pour eux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Toute activité de communication dans le cadre de ce dossier devra faire l'objet d'une coordination avec le Service des communications de la Ville centre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Rapport final d'aménagements transitoires : mi-juillet 2019
Conception (mandat avec une firme professionnelle) : fin juin à fin août 2019
Marquage et signalisation : fin août 2019
Mise en opération des feux : fin septembre 2019
Implantation des bollards : fin septembre 2019
Ouverture des pistes : automne 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Valérie G GAGNON, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Raynald MACHER-POITRAS
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-05-14

Sandra PICARD
Chef de division - Bureau de projets

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Babak HERISCHI
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1187823004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Addenda - Modification du signataire pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, à l'égard de tout engagement relatif à la demande de subvention du « Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source pour le projet ruelle bleue-verte »

De mandater la directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, Mme Stéphane-Sophie Cardinal, pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à la demande d'aide financière pour le projet cité en objet.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2019-05-15 14:56

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1187823004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Addenda - Modification du signataire pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, à l'égard de tout engagement relatif à la demande de subvention du « Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source pour le projet ruelle bleue-verte »

CONTENU**CONTEXTE**

Le 22 novembre 218, le conseil a autorisé Marie-Claude Leblanc a signer tous les documents relatifs au Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures en gestion durable des eaux de pluie à la source » du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour le projet de ruelle bleue-verte. Suite au départ de Marie-Claude Leblanc pour un autre arrondissement, cette dernière ne peut plus signer ces dits documents. Il convient de nommer un nouveau signataire, soit la nouvelle directrice de le Direction de la culture, des sports, du loisir et du développement social.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daphné CLAUDE
Agente de recherche

IDENTIFICATION

Dossier # :1187823004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et soutenir le projet de ruelle bleue-verte. Désignation de Mme Marie-Claude Leblanc, à titre de mandataire et signataire, pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, à l'égard de tout engagement relatif à la demande de subvention du « Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source pour le projet ruelle bleue-verte.

CONTENU

CONTEXTE

Le Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source vise à financer les initiatives de gestion durable des eaux de pluie qui ont pour objectif d'améliorer le drainage des eaux pluviales en milieu municipal par des pratiques de gestion durable.

Par ce soutien financier, le ministère souhaite :

- Favoriser l'implantation d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source qui visent la réduction du volume, de la vitesse d'écoulement ou de la charge polluante des eaux de ruissellement;
- Soutenir le partage des bonnes pratiques.

Afin de bénéficier de cette aide financière, le projet doit être présenté au Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) au plus tard le 23 novembre 2018 et il doit être réalisé dans un délai de deux ans.

Dans le cadre de ce programme, l'arrondissement souhaite déposer une demande pour le projet de ruelle bleue-verte, porté par l'Alliance Ruelles bleues-vertes, composé de Vinci Consultants, du Centre d'écologie urbaine de Montréal, du Collectif 7 à nous et de la Société

d'habitation populaire de l'est de Montréal. L'aménagement de la ruelle bleue-verte a pour objectif de repenser la gestion des eaux pluviales en débranchant les drains des toitures du réseau d'aqueduc municipal pour détourner les eaux de pluie vers des infrastructures vertes aménagées dans les ruelles. Ces projets pilotes visent notamment à réduire la pression sur le système municipal tout en étant une solution d'adaptation aux changements climatiques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0872 - 8 août 2018 - Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs intitulé « Vers de nouvelles solutions en matière de gestion des eaux pluviales : Évaluation de la possibilité de réaliser un projet-pilote de « Water Square » à Montréal ».

CM16 0997 - 22 août 2016 - Motion pour la réalisation de « Water Square ».

DESCRIPTION

Afin de bénéficier de la subvention, l'arrondissement du Sud-Ouest doit adopter une résolution qui autorise la présentation de la demande d'aide financière au Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source, qui confirme son engagement à soutenir le projet et en faisant mention de la personne autorisée à agir au nom de la municipalité.

De plus, la présentation d'une demande implique que l'arrondissement s'engage à faire parvenir les documents suivants :

- Le formulaire de dépôt d'une demande d'aide financière;
- Les études préliminaires réalisées en vue du dépôt de la demande d'aide financière, le cas échéant;
- La ou les lettres confirmant l'aide financière provenant d'autres partenaires, le cas échéant.

JUSTIFICATION

En 2008, le service de l'eau de la Ville de Montréal a mandaté la firme Vinci consultants pour identifier des modes novateurs pour détourner l'eau pluviale du système de canalisation municipale. Vinci consultants a identifié le site situé entre la bâtiment 7 et un futur projet immobilier sur les anciens terrains du CN comme un site ayant un potentiel d'aménagement très intéressant en raison de la grande surface du toit du bâtiment 7 et de l'intérêt de l'organisme Le Collectif 7 à nous.

L'arrondissement du Sud-Ouest collabore depuis 2017 avec l'équipe de L'Alliance Ruelles Bleues-Vertes pour imaginer des solutions innovatrices répondant aux enjeux engendrés par les changements climatiques. Le service de l'eau de la Ville de Montréal participe également notamment au comité technique de l'Alliance dans le but de cibler les enjeux techniques et réglementaires ainsi que les solutions pour les surmonter.

Les conditions de réalisation du projet de ruelle bleue-verte sont multiples et impliquent:

- La cession et la réhabilitation de lots;
- La participation de l'arrondissement à travers le soutien technique;
- La réalisation d'un montage financier grâce à des programmes complémentaires (programmes municipaux, provinciaux et autres financements);
- L'exploration des alternatives s'adressant au débranchement des drains sur un terrain privé d'une gestion des eaux sur un terrain public.

Le programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de

gestion durable des eaux de pluie à la source s'inscrit dans la condition d'un montage financier par des programmes complémentaires. L'obtention de cette aide financière contribuerait à finaliser les études préliminaires et la conception du projet, à réaliser les aménagements, à faire du monitoring et à soutenir la formation et la communication.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'aide financière demandée au MAMOT représente 60 % du coût maximal admissible jusqu'à concurrence de 500 000 \$ par projet.

Pour le projet soumis au ministère, l'aide financière que la Ville de Montréal recevra dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie du MAMOT, sera utilisée par l'arrondissement.

L'arrondissement s'engage à contribuer au projet de ruelle bleue-verte sous forme de commandite de services. Cela signifie que l'arrondissement met à la disposition un budget de 45 000\$ pour deux ans réparti soit en ressources humaines (expertise, participation aux comité et rencontres, etc.) soit en soutien technique (mise à disposition de documents, de locaux, etc.) soit sous une autre forme selon les besoins. Les dépassements de coûts seront assumés par l'organisme mandataire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet contribue aux engagements du Plan local de développement durable 2017-2020 et s'inscrit dans les actions suivantes:

- Action 1 « Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité »;
- Action 4 « Optimiser la gestion de l'eau »;
- Action 12 « Poursuivre le développement de quartiers viables »;
- Action 13 « Mobiliser les organisations, les citoyens et les employés »;
- Action 15 « Faire rayonner les réalisations du Sud-Ouest en développement durable ».

Ce projet s'inscrit aussi dans l'action 9 « Diminuer la consommation d'eau potable et gérer les eaux pluviales » du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut de déposer une demande dûment remplie, de s'engager à soutenir le projet et à désigner un mandataire, l'arrondissement du Sud-Ouest ne répondra pas aux engagements relatifs au programme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt de la demande au programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie : 23 novembre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité aux politiques en vigueur à la Ville de Montréal. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hervé LOGÉ, Service de l'eau

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Clotilde CHARLAND
Agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-11-19

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des
loisirs et du développement social

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et
du développement social